

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958 2^e Législature

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1965-1966

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 6^e SEANCE

1^{re} Séance du Jeudi 23 Décembre 1965.

SOMMAIRE

1. — Renvoi pour avis (p. 5097).
2. — Modification de l'ordre du jour (p. 5097).
3. — Ordre du jour (p. 5097).

PRESIDENCE DE Mme JACQUELINE THOME-PATENOTRE,
vice-présidente.

La séance est ouverte à onze heures.

Mme la présidente. La séance est ouverte.

— 1 —

RENOI POUR AVIS

Mme la présidente. La commission de la production et des échanges demande à donner son avis sur le projet de loi relatif aux mesures de protection et de reconstitution à prendre dans les massifs forestiers particulièrement exposés aux incendies et modifiant diverses dispositions du code forestier, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (n° 1703).

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi pour avis est ordonné.

— 2 —

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme la présidente. J'ai reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 23 décembre 1965.

« Monsieur le président,

« Le Sénat vient d'adopter le texte établi par la commission mixte paritaire sur le projet de loi de finances rectificative et ne doit commencer la discussion en nouvelle lecture du projet de loi portant réforme des taxes sur le chiffre d'affaires que cet après-midi à 15 heures.

« Dans ces conditions, il y a lieu de supprimer la séance qui était prévue par l'Assemblée nationale à 17 heures et de reporter à 22 heures celle qui avait été fixée à 21 heures 30.

« Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

« Pour le Premier ministre et par délégation,
« PIERRE DUMAS. »

L'ordre du jour est ainsi modifié.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

Mme la présidente. Ce soir, à vingt-deux heures, deuxième séance publique :

Éventuellement, après déclaration d'urgence, en troisième et dernière lecture, du projet de loi portant réforme des taxes sur le chiffre d'affaires et diverses dispositions d'ordre financier.

La séance est levée.

(La séance est levée à onze heures cinq minutes.)

Le Chef du service de la sténographie
de l'Assemblée nationale,
RENÉ MASSON.